

ANIAC - TOGO EN ACTION

- Nouveau code pénal
- Loi sur l'interdiction des armes chimiques....
- Coopération technique avec l'OIAC

PERSPECTIVES POUR UNE MEILLEURE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

- Poursuite des activités de sensibilisation à travers les préfectures du Togo ;
- Désignation des points focaux ;
- Implication des autres parties prenantes à la mise en oeuvre de la CIAC ;
- Détermination des stratégies et des axes prioritaires déclinés en plan d'action national de lutte contre la prolifération des produits chimiques ;
- Adoption d'une politique nationale de gestion des produits chimiques.

RENFORCEMENT DES CAPACITES DES DIFFERENTS ACTEURS

- Atelier et séminaires de formation organisés par l'ANIAC-Togo ;
- Endossement des candidatures des togolais aux différentes formations organisées par l'OIAC ;
- Participation aux différentes rencontres prévues dans le cadre de la lutte contre les ADM.

Siège : face au Musée National | **01 BP 1531** Lomé-TOGO
Tél : +228 22 21 31 51 | **Email :** aniactogo2016@yahoo.fr
Sites web: www.aniactogo.org | www.opcw.org/fr

MINISTERE
DES AFFAIRES ETRANGERES,
DE LA COOPERATION ET DE
L'INTEGRATION AFRICAINE

REPUBLIQUE TOGOLAISE
TRAVAIL - LIBERTÉ - PATRIE



ANIAC - TOGO

AUTORITE NATIONALE POUR L'INTERDICTION
DES ARMES CHIMIQUES AU TOGO



ANIAC - TOGO EN ACTION

AIDER L'ETAT TOGOLAIS A OEUVRER POUR L'UTILISATION SAINTE DE LA CHIMIE

L'ANIAC a pour mission d'assister le gouvernement dans la conception et la mise en oeuvre de la politique nationale sur l'interdiction des armes chimiques et sur leur destruction, ainsi que des produits chimiques prohibés par la Convention.

A ce titre, elle est chargée, entre autres de:

- veiller à l'application stricte de la Convention par toute personne physique ou morale se trouvant sous juridiction ou sous contrôle de l'Etat togolais ;
- initier les mesures législatives, réglementaires et administratives en vue de l'application effective de la Convention ;
- coordonner les actions des différents départements ministériels allant dans le sens de la mise en oeuvre de la Convention ;
- organiser des séances de sensibilisation avec les opérateurs économiques et les chercheurs sur les produits chimiques frappés d'interdiction par la Convention ;
- procéder à l'inspection des sites de produits chimiques ;
- garantir le suivi de l'application de la Convention.

COORDONNER TOUTES LES ACTIVITES CHIMIQUES AU TOGO

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Coordonner l'action des industriels pour une meilleure gestion des produits chimiques

MINISTERE DU COMMERCE

Contrôle des importations et exportations des produits chimiques

AUTRES PARTIES PRENANTES

(acteurs impliqués dans la gestion des produits chimiques)

Visite et investigation

DOUANES

Contrôle du circuit des produits chimiques

PARTENARIAT AVEC LES AUTRES STRUCTURES

Impliquées dans la protection civile : ANPC - ANGE - INH - FDS



ANIAC

INTERVENTION SUR LE TERRAIN

Assistance des structures dans la gestion des déchets chimiques

COOPERATION ENTRE LA CIAC ET LES CONVENTIONS SOEURS

Convention de Baltes - Convention de Stockholm
Convention de Rotterdam

ACTIVITES DE SENSIBILISATION

Les différentes tournées d'informations et de sensibilisation des populations à la base sur les effets désastreux des produits chimiques et les mesures de prévention et de protection que l'ANIAC-TOGO a eu à effectuer ont permis à plus d'une centaine de participants dans chaque localité d'être informés sur l'existence de l'Autorité au Togo et de son rôle de lutte contre la prolifération des produits chimiques sur toute l'étendue du territoire togolais.

Ses sensibilisations ont porté sur les risques et les dangers encourus de l'utilisation irresponsable des produits chimiques et des mesures appropriées de prévention et de protection à observer face à ces produits.

